

**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Chaussée d'Alseberg 1149-1277 - rue du Bourdon, du carrefour avec la chaussée d'Alseberg au n°38.
- Identité du demandeur : SOCIETE DES TRANSPORTS INTERCOMMUNAUX DE BRUXELLES (S.T.I.B.) - Monsieur Renaud de Saint Moulin.
- Demande de permis d'urbanisme n°16-46654-2022 (article 177) : Réaménager la portion de la chaussée d'Alseberg comprise entre le carrefour Bourdon/Drogenbos et l'avenue du Silence, abattre 7 arbres, renouveler les rails de trams et mettre aux normes les arrêts de transport en commun.

**Nature de l'activité** : équipement d'intérêt collectif ou de service public.

**Zone** : PRAS : en zone de forte mixité, en zone mixte, en zone d'habitation et le long d'un espace structurant  
PPAS : n°66 - Château d'Or-Bourdon-Bigarreaux - AGRBC du 05/02/2015.

**Motifs principaux de l'enquête :**

- application de la prescription particulière 251. du PRAS (actes et travaux ayant pour objet la création ou la modification de l'aménagement des voiries et itinéraires des transports en commun).

**L'enquête publique se déroule** à partir du **01/12/2022** et jusqu'au **30/12/2022** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne** : <https://openpermits.brussels> (référence 16/PFD/1847321).

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus** : **sur rendez-vous uniquement (site de la Commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be))** :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1<sup>er</sup> étage), rue de Stalle 77 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Bruxelles;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 18 janvier 2023** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5<sup>ème</sup> étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Bruxelles.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.

le 23/11/2022.